

CONCLUSION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES MATIERES PREMIERES AU REFERENTIEL ECOCERT DES COSMETIQUES ECOLOGIQUES ET BIOLOGIQUES

CE DOCUMENT N'ATTESTE PAS D'UNE CERTIFICATION BIOLOGIQUE

Société : **SOCIETE DU GHASSOUL**

Attestation n° 5275

Page 1 sur 2

La conformité est établie selon les critères liés aux matières premières contenues dans la/les norme(s) applicable(s).

GHASSOUL EN MOTTE

Fonction : **Active ingredient**

INCI : Moroccan Lava Clay

Conformité: OUI **100** % d'origine naturelle (**0** % d'ingrédients végétaux physiquement transformés) **0** % synthétique

Commentaires :

GHASSOUL EN PLAQUETTE

Fonction : **Active ingredient**

INCI : Moroccan Lava Clay

Conformité: OUI **100** % d'origine naturelle (**0** % d'ingrédients végétaux physiquement transformés) **0** % synthétique

Commentaires :

Fait à l'Isle Jourdain, valable du 01/01/2016

jusqu'au 31/12/2016

Matthieu Bouffartigue

Responsable Pôle Matières Premières



AVERTISSEMENT: Le présent document est la propriété d'ECOCERT Greenlife SAS. Il doit être supprimé sur simple demande d'ECOCERT. L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est PERSONNEL au bénéficiaire mentionné ci-dessus, et les ACHETEURS de cette(ces) matière(s) première(s) NE SONT EN AUCUN CAS AUTORISES A FAIRE REFERENCE A L'AGREMENT PAR ECOCERT GREENLIFE OU A UTILISER UN LOGO ECOCERT, que ce soit dans leur communication ou sur l'emballage ou l'étiquetage de la(des) matière(s) première(s) ou d'un produit cosmétique fini.

GHASSOUL EN POWDRE

Fonction : **Active ingredient**

INCI : Moroccan Lava Clay

Conformité: OUI **100** % d'origine naturelle (**0** % d'ingrédients végétaux physiquement transformés) **0** % synthétique

Commentaires :

Fait à l'Isle Jourdain, valable du 01/01/2016
jusqu'au 31/12/2016

Matthieu Bouffartigue
Responsable Pôle Matières Premières



AVERTISSEMENT: Le présent document est la propriété d'ECOCERT Greenlife SAS. Il doit être supprimé sur simple demande d'ECOCERT. L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est PERSONNEL au bénéficiaire mentionné ci-dessus, et les ACHETEURS de cette(ces) matière(s) première(s) NE SONT EN AUCUN CAS AUTORISES A FAIRE REFERENCE A L'AGREMENT PAR ECOCERT GREENLIFE OU A UTILISER UN LOGO ECOCERT, que ce soit dans leur communication ou sur l'emballage ou l'étiquetage de la(des) matière(s) première(s) ou d'un produit cosmétique fini.